

# **Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA/WAPP)**

## **Etudes d'Interconnexion Guinée – Mali en 225 kV**

### **SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ÉTUDE DE PRE-INVESTISSEMENT POUR LE PROJET D'INTERCONNEXION N'ZEREKORE (GUINEE) – FOMI (GUINEE) – FOMI (GUINEE) – BAMAKO (MALI) EN 225 kV**

#### **Etude du tracé de la ligne et d'Evaluation de l'Impact Environnemental et Social**

- 1) Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (ci-dessous connu sous le nom de "l'Emprunteur"), le Gouvernement Guinéen et le Gouvernement Malien ont reçu un don et un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) pour financer l'étude du tracé de la ligne d'interconnexion N'Zérékoré (Guinée)-Fomi (Guinée)-Bamako (Mali) en 225 kV ainsi que l'étude d'évaluation de son impact environnemental et social et se proposent d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des prestations de consultant dans le cadre ladite étude.
- 2) L'objet de l'étude vise à démontrer le tracé de la ligne et l'évaluation de son impact environnemental et social en vue de faciliter la mobilisation des ressources pour le financement du projet de construction de la ligne d'interconnexion Guinée –Mali en 225 kV.
- 3) Les prestations à fournir dans le cadre de cette étude sont décrites ci-dessous:
  - **Relevé topographique de la ligne :**
    - étude et détermination du tracé de la ligne ;
    - levé détaillé et l'établissement du profil du tracé;
    - réalisation des cartes et des schémas;
    - collaboration étroite avec le Consultant chargé de l'étude de Faisabilité par rapport au Tracé de la ligne;
    - 
    - le renforcement des capacités du personnel homologué, à travers le transfert du savoir-faire technologique et à travers un programme d'assistance à la préparation des projets.
  - **Evaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES) :**
    - étude de l'environnement initial ;
    - identification et évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux Potentiels;
    - identification des mesures d'atténuation;
    - mener des consultations et informations publiques ;

- préparation d'un plan d'action de réinstallation (PAR);
  - préparation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
  - préparation des supports d'illustration ;
  - programme de formation technique et organisation des ateliers de formation ;
  - le renforcement des capacités du personnel homologue à travers le transfert du savoir-faire technologique et à travers un programme d'assistance à la préparation des projets ;
  - le Consultant devra appuyer l'EEEEOA pendant la pré-qualification, la soumission par étape, l'évaluation des offres et à la négociation du contrat.
- 4) Le Secrétariat Général de l'EEEEOA invite les candidats éligibles intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs qualifications respectives.
- 5) Cette sollicitation de manifestation d'intérêt est ouverte à tous les consultants éligibles, conformément aux Règles et procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'utilisation de consultants (Edition mai 2008).
- 6) Les candidats sélectionnés sur la base des offres reçues seront invités à fournir des offres détaillées dans le cadre d'une consultation. Les candidats seront soumis aux critères ci-après : i) la capacité économique et financière des candidats, ii) des preuves relatives à l'exécution des études similaires, iii) les capacités de fournir un personnel expérimenté et bien qualifié pour cette tâche dans les disciplines professionnelles concernées. En cas de soumission par un groupement, ces critères de sélection seront appliqués au groupement en totalité.
- 7) En vertu des règles contre les conflits d'intérêt, les Consultants retenus sur la liste restreinte de la consultation pour l'exécution de l'étude de faisabilité et l'élaboration des dossiers de pré-qualification et d'appel d'offres fonctionnels de la ligne déjà lancée ne seront pas retenus pour la présente liste restreinte.
- 8) Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, aux heures suivantes : de **9h à 13h et 15h à 18h** (heures locales) :

Mr Amadou DIALLO

Secrétaire Général

Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA/WAPP)

06 BP 2907 – Cotonou (République du Bénin)

Tel: +229 21 37 41 95, +229 21 37 71 44,

Fax : +229 21 37 71 43

Email: [info@ecowapp.org](mailto:info@ecowapp.org)

- 9) Les manifestations d'intérêt doivent être consignées dans une enveloppe fermée et scellée, indiquant uniquement la mention suivante :

*"A ne pas ouvrir"*

*"Manifestation d'intérêt"*

*" Etude du tracé de la ligne et l'Evaluation d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Interconnexion  
N'Zérékoré (Guinée)-Fomi (Guinée) - Fomi (Guinée)-Bamako (Mali) "*

- 10) Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **30 novembre 2011 à 12 heures**, heure locale du Bénin à l'adresse suivante :

**Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA/WAPP)**

**Zone des Ambassades, PK-6**

**06 BP 2907 – Cotonou (République de Bénin)**

- 11) Une liste restreinte de six (6) Firmes sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des Consultants (édition de mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.